



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 31 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Emmanuel LESCOT

**Assistaient à la séance** : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-012

Objet : modification du plan de financement – demande de subventions dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques

Le Comité Syndical,

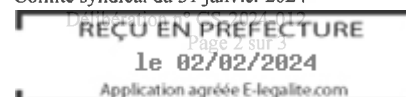
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** l'article 6 de l'Ambition 2 de la charte du PNRC "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions"

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) a pour mission de promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement,
- Qu'il souhaite poursuivre l'organisation de journées de formation/information et d'échanges de pratiques à destination des agriculteurs et des éleveurs,
- Que le cahier technique pour accompagner les éleveurs dans la gestion sanitaire de leurs troupeaux doit être mis à jour,
- Qu'une action de sensibilisation sur la gestion des déchets agricoles est envisagée,
- Que des financements peuvent être sollicités sur cette action,
- Que le budget prévisionnel de cette action s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC (2023 - 2026)	
<b>Prestations</b>		Région PACA	55 000,00 €
Intervenants pour formation (LVH, CFR, Arvalis, GDS....)	25 600,00 €	Compagnie Nationale du Rhône	30 000,00 €
Rédition du cahier technique sur le paratisme (graphisme)	1 500,00 €	Autofinancement	5 500,00 €
Rédition du cahier technique sur le paratisme (Impression 2000 ex)	1 550,00 €		
Mise à jour du contenu du cahier technique (10 jours PNRC)	5 500,00 €		
Distribution de sacs de collecte	800,00 €		
<b>Fourniture</b>			
Boissons et collations	4 100,00 €		
Petit matériel bureautique	536,00 €		
Sacs de collecte	3 000,00 €		
<b>Ingénierie</b>			
Animation du dispositif (CDD 12 mois)	43 558,00 €		
Coûts indirects 10 %	4 356,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>90 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 500,00 €</b>

Comité syndical du 31 janvier 2024



99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_012

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De solliciter une subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 55 000 €,
- De solliciter une aide financière d'une action "au fil de l'eau" auprès de la Compagnie Nationale du Rhône, à hauteur de 30 000 €,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette action.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



Mas du Pont de Rously  
13200 ARLES  
Tél 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

Comité syndical du 31 janvier 2024

REÇU EN PREFECTURE  
Page 3 sur 3  
le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_012